

AVIS DE COURSE 2021-2024 Windsurf

*CHAMPIONNAT REGIONAL DE VOILE
« BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE »*

*CHAMPIONNAT DE LIGUE WINDSURF N°1
BIC 293D
Race Board <=3.80*

NEOVENT, VILLIERS SUR LOIR (41)

GRADE : 5A

DATE : 17/09/2023

BASE NAUTIQUE 25 RUE DES PLANS D'EAU 41100 VILLIERS SUR LOIR

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 - les règlements fédéraux

1.4 *Le règlement du championnat de ligue*

1.6 Quand la règle 20 s'applique, une planche peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *< communication oralement*

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 9h le *17 septembre 2023* au *club house de la base nautique*.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante **NON**

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse **NON**.

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches des classes BIC 293D et Race Board <=3.80

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

Régates de grade 5(a, b ou c)

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

4.2.2 Pour la planche:

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription, à la [Base nautique 25 rue des plans d'eau 41100 Villiers sur Loir](#) jusqu'au 10h30 [sur place , au club](#)

4.4 Les planches peuvent s'inscrire en ligne sur [NON](#)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : [OUI](#).

4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de planches s'appliquent : [sans restriction](#)

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 17/09/2023	Droits après le 17/09/2023
BIC 293D	<0€	0 €
RaceBoard <=3.80		

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les planches [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription sur place

**NOUS SOUHAITONS UNE CONFIRMATION DE PRESENCE
A LA REGATE PAR TELEPHONE (06.40.41.72.20)**

ou Mail : contact@neovent.org

AVANT LE MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 16H

Date	De	À
17/09/2023	<9h30	10h30>

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Jour et date [<17/09/2023>](#), de [9h](#) à [11h](#)

8.3 Jours de course :

Date	<i>Windsurf</i>	<i>Windsurf</i>
<i>17/09/2023</i>	Course	Course

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
<i>BIC 293D</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>5</i>
<i>Race Board</i> <i><=3.80</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>5</i>

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à *<11h>*.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *<16h>*.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque planche doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

9.2 [DP] Les planches doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de *17/09/2023 à 9h30*.

9.3 Les planches peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 L'équipement suivant [peut être] [sera] contrôlé ou mesuré : *<liste>*. *Lister l'équipement avec les références appropriées aux règles de classe ou de rating.*

9.5 [DP] Les planches doivent également respecter la RCV 78.1 [quand ils se présentent au contrôle] [à *<date(s), heure(s)>*].

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de *<nombre>* kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b).

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC *<dans IC....>* fournit le plan du lieu de l'épreuve

11.2 L'Annexe à l'AC *<dans IC...>* indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *parcours type construit*
Décrire le parcours en détail, ce qui est fait dans les IC

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes *<IND>* la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

Remarque : la RCV J1.3(5) exige que l'AC n'inclue une description du système de classement que s'il est différent du système de l'annexe A et si cela aiderait les concurrents à décider s'ils doivent participer à l'épreuve ou non.

14.1 Le système de classement est le suivant : *<description>*. *Inclure uniquement si le système de classement est différent du système de l'annexe A. Décrire le système ou en quoi le système diffère du système de l'annexe A.*

14.2 *2* courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de *3* courses ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses

b) Quand de *3* à *5* courses ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

- 17 PLACE AU PORT**
[DP] [NP] Les planches doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux].
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 Utilisation des données personnelles des participants**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'une planche de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 PRIX**
Les prix seront distribués comme suit :
1^{re}(e) coupe
1^{re} féminine coupe
Coureur mineur médaille quel que soit le classement
- 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter :
NEOVENT
PORTABLE : 06.40.41.72.20
MAIL : contact@neovent.org.